CENTRE Haut·Rhin
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Madame, Monsieur,

Après une année 2021 marquée par la crise sanitaire et économique, l'ensemble des élus, des agents et des services du Centre Haut-Rhin ont pu renouer avec des conditions de travail normales en 2022 et n'ont pas minimiser leurs efforts sur le terrain pour assurer une réelle continuité de service public et je veux saluer leur investissement et leur professionnalisme.

Cette mobilisation de tous a permis d'accroître encore l'attractivité de notre territoire. En effet, au cours de l'année 2022, nous avons continué à développer et à attirer de nouvelles entreprises sur nos zones économiques, tout en veillant à la bonne gestion budgétaire du Centre Haut-Rhin.

Au cours de cette année 2022, nous avons également pu lancer les priorités politiques du mandat définies au sein de notre plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021/2026, mis en place en 2021.

Ainsi, nous avons élaboré et défini un schéma directeur des mobilités douces, adopté le 8 décembre 2022, après une concertation avec les citoyens. Les premiers équipements devraient voir le jour au cours de l'année 2023.

De même, 2022 a permis de finaliser les projets de périscolaire/scolaire à Meyenheim et de définir un projet similaire à Oberentzen car, pour rappel, les élus du Centre Haut-Rhin ont décidé la création de nouveaux groupes périscolaires afin de répondre aux exigences de l'augmentation démographique de toutes nos communes. Ces deux chantiers démarreront en 2023.

En outre, 2022 a vu se concrétiser différents chantiers en interne afin de perfectionner encore davantage le fonctionnement de nos services puisque nous avons amplifié la mutualisation entre les services de la Ville d'Ensisheim et le Centre Haut-Rhin avec la création de services communs à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a permis de rationaliser encore mieux nos coûts de fonctionnement qui se trouvent être bien en dessous des collectivités de même strate et de ne pas augmenter les impôts intercommunaux.

Enfin, nous avons lancé en 2022 une réforme importante de notre politique déchets. En effet, nous avons décidé d'anticiper les obligations légales qui doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire national le 1er janvier 2024 (loi AGEC du 10 février 2020) en collectant, pour la première fois sur notre territoire, les biodéchets. Nous avons aussi décidé les extensions de consignes de tri, vous permettant désormais de recycler davantage via les sacs/bacs jaunes. L'ensemble de ces mesures a été mis en place sur le terrain à compter du 1er janvier 2023.

Ce rapport d'activité 2022 témoigne, une nouvelle fois, de la volonté fortes des élus communautaires de poursuivre ses investissements pour l'avenir du territoire.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de l'ensemble des élus et des services du Centre Haut-Rhin pour continuer à développer notre territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants.

Bien à vous,

Le Président,

Michel HABIG

SOMMAIRE

I. FICHE SIGNALETIQUE 4

II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE HAUT-RHIN 5

2.1. Compétences 5
2.2. L'organisation politique 8
2.3. Ressources humaines 10

III. ACTIONS 2022 10

3.1. Urbanisme, aménagement du territoire et développement durable 10
3.2. Mobilité 13
3.3. Développement économique 14
3.4. Aire d'accueil des gens du voyage 19
3.5. Collecte et traitement des déchets ménagers 19
3.6. La protection et la mise en valeur de l'environnement 21
3.7. La politique du logement et du cadre de vie 21
3.8. Petite enfance, enfance et jeunesse 22
3.9. Le domaine scolaire et culturel 26
3.10. Actions sociales d'intérêt communautaire 27
3.11. Actions sportives 27
3.12. Maîtrise d'ouvrage déléguée 28

IV. LA GESTION DU CENTRE HAUT-RHIN - 2022 30

4.1. Finances 30
4.2. Communication 32

I. FICHE SIGNALETIQUE

Date de création : *1er janvier 2003*

Situation :
Canton d'Ensisheim (Haut-Rhin)
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Site internet *www.ccchr.fr*

Chiffres clés :

- ***9*** *communes*
- ***16 253*** *habitants (INSEE - population légale 2019 applicable au 1er janvier 2022)*
- ***195*** *km²*

II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE HAUT-RHIN

2.1. Compétences

Les statuts du Centre Haut-Rhin ont été révisés et approuvés le 8 février 2022, puis arrêtés par le Préfet le 25 avril 2022.Cela a permis une mise à jour importante au regard des évolutions législatives, tout en adaptant les actions du Centre Haut-Rhin notamment en matière de mobilité douce, les élus communautaires ayant adopté un schéma directeur sur le sujet le 8 décembre 2022. Les compétences se répartissent désormais comme suit :

2.1.1. Les compétences obligatoires

1 - L'aménagement de l'espace

- Participation au « Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon » ;
- Adhésion en tant que représentante des communes membres au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon ;
- Elaboration, modification, révision, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme et de tous les documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ;
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

2 - Le développement économique et touristique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

  A ce titre, sont considérées comme zones d'activités sur le territoire, toutes surfaces faisant l'objet d'un développement économique coordonné actuel ou futur, inscrites comme tel dans les documents d'urbanisme, regroupant plusieurs établissements ou entreprises présentant une cohérence d'ensemble.

  Sont notamment considérées comme zones d'activités les zones suivantes :
  - → parc d'activités de la Plaine d'Alsace (zone d'activités d'intérêt départemental) situé à Ensisheim et Réguisheim ;
  - → zones d'activités de Niederhergheim Est et Ouest ;
  - → zone d'activités d'Oberhergheim ;
  - → zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim ;
  - → l'Anneau du Rhin à Biltzheim et Niederentzen ;
  - → zone d'activités commerciales et de services à Niederentzen ;
  - → parc d'activités de l'Ill à Réguisheim ;
  - → zone d'activités de la Forêt à Réguisheim ;
  - → zone de l'Oberhardt à Réguisheim ;
  - → zones d'activités « la Passerelle » 1 et 2 à Ensisheim ;
  - → pôle d'activités Ill-Thur à Ensisheim.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

3 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4 - La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5 - La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) comprenant les missions suivantes, énumérées, à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement y compris par adhésion à un ou des syndicats pour l'exercice de cette compétence

2.1.2. Les compétences optionnelles

1 - La protection et la mise en valeur de l'environnement

- La protection du milieu naturel : revêt un caractère communautaire toute étude et intervention consécutive à l'étude visant à pérenniser un cadre de vie de qualité et se rapportant à la protection des milieux aquatiques, la protection des vergers, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la mise en valeur du potentiel naturel de l'Ill ;
- Toute action visant à améliorer l'environnement, développement et participation aux actions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté ;
- Soutien aux actions en matière de maîtrise d'énergie : participation financière aux actions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

2 - La politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et les actions qui peuvent en découler. Le Centre Haut-Rhin initie, mène et accompagne toutes actions visant à mettre en œuvre le PLH qui se décline en orientations et actions,
- toute étude globale de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, hors opérations de construction pouvant être engagées ou réalisées par des bailleurs sociaux ou d'initiatives privées. Les propositions d'attribution des logements sociaux restent de la compétence des communes par l'intermédiaire des commissions d'attribution.

3 - En matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

  Le Centre Haut-Rhin sera chargé d'animer et coordonner les dispositifs locaux de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire intercommunal.

4 - Petite enfance, Enfance et Jeunesse

- Petite enfance :
  Création et gestion des multi-accueils, notamment ceux d'Ensisheim et de Niederentzen.
- Enfance et Jeunesse :
  Création et gestion des structures périscolaires, extrascolaires et d'accueils de loisirs. Mise en place d'animations et d'actions de prévention.
- RPE (au sens de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles) :
  Création et gestion d'un Relais Petite Enfance intercommunal.

5 - Action sociale d'intérêt communautaire

Développement et suivi de toutes actions sociales d'intérêt communautaire, comme la mise en place d'une épicerie solidaire intercommunale, entre autres.

6 - Mobilité

Le Centre Haut-Rhin est compétent en matière de Mobilité conformément à la loi LOM du 24 décembre 2019, et donc au sens du Titre III du Livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, à l'exclusion du transport scolaire, des services réguliers de transport public et des services à la demande de transport public.

Le Centre Haut-Rhin pourra, à titre d'exemple, être acteur afin de développer sur son territoire :

- des services de mobilité solidaire
- des services de mobilités actives

2.1.3. Les compétences supplémentaires

Le service d'intérêt intercommunal de gestion de la main d'œuvre forestière et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts, et espaces naturels des communes membres, dans le respect des conditions des articles L 761-4-1 et L 722-3 du Code Rural. La Communauté de Communes demandera le remboursement des dépenses à chaque commune utilisatrice du service, sur la base des dépenses totales constatées et selon un échéancier à définir.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des équipements piétons et cyclables, hors agglomération, permettant de relier les communes aux zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales ainsi que toute voirie sise sur l'emprise de ces mêmes ZAE.

Numérique

Le Centre Haut-Rhin est compétent en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques selon les dispositions de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de pouvoir participer au programme porté par la Région Grand Est de déploiement de la fibre optique sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et donc de financer son déploiement à l'échelle intercommunale.

Le Centre Haut-Rhin peut également conduire des études sur tous problèmes se rattachant aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) et d'autres moyens de communication.

Les autres dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT demeurent de compétence communale.

Le domaine scolaire, sportif et culturel

- les manifestations qui ne sont pas organisées habituellement par les Communes composant la Communauté et/ou qui ont un caractère innovant, qui, par leur importance ou leur rayonnement, drainent la majeure partie des habitants et/ou de la jeunesse de la Communauté et/ou qui, par leur thème, fédèrent les intérêts culturels de l'ensemble des communes ;
- la création de services sportifs, culturels, sociaux et liés à l'environnement et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser leur développement dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la communauté.

Le versement en lieu et place des communes des subventions, aides, participations répétitives

- Le versement de subventions et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations qui intéressent la communauté : subventions aux écoles de musique et sociétés de musique, participation conjointe avec une autre collectivité pour des manifestations de grande ampleur, fonds de concours pour études de sécurité en traverse d'agglomération des communes membres, dotation pour travaux d'intérêt communal, participation financière aux associations et organismes de développement d'actions envers les personnes âgées, de développement des relations internationales (CEEJA / Jumelage Région Powiat de Wroclaw).

Le versement d'aides exceptionnelles ou de subventions ponctuelles

- Il s'agit d'œuvres spécifiques de bienfaisance ou humanitaires, prises en compte par le Centre Haut-Rhin, en fonction de chaque cas d'espèce et dans le cadre d'un éventuel fond d'intervention culturel et social dans le cadre d'actions de solidarité nationales ou internationales.

La représentation collective des communes

Par adhésion de la communauté à tout groupement de collectivités locales et d'établissement publics pour la réalisation d'études et la programmation à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

Maîtrise d'ouvrage

Le Centre Haut-Rhin peut exercer à la demande d'une commune membre, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par les articles L.2422-5 à L2422-11 du code de la commande publique.

Les compétences diverses

- Création, sur les affaires d'intérêt intercommunal relevant des compétences de la communauté de communes, d'un comité consultatif intercommunal au titre de la citoyenneté participative ;
- Aide aux personnes âgées ;
- Mise en commun d'équipement et de moyen pour travaux d'entretien.

2.2. L'organisation politique

2.2.1. Le Conseil Communautaire

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2019, le nombre total et la répartition des sièges du Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin sont fixés comme suit :

Communes	Sièges
BILTZHEIM	1
ENSISHEIM	12
MEYENHEIM	3
MUNWILLER	1
NIEDERENTZEN	2
NIEDERHERGHEIM	2
OBERENTZEN	2
OBERHERGHEIM	2
REGUISHEIM	3
Nombre total de sièges	28

Par conséquent, le Conseil Communautaire est composé de 28 délégués titulaires.

Communes	Délégués
BILTZHEIM	VONAU Gilbert
ENSISHEIM	HABIG Michel
	ELMLINGER Carole
	KREMBEL Philippe
	COADIC Gabrielle
	HEGY Patrice
	MISSLIN Christine
	FISCHER Gilles
	SCHMITT Muriel
	BRUYERE Jean-Pierre
	KLUPS Marie-Josée
	MARETS Patric
	REBOUL Stéphanie
MEYENHEIM	BOOG Françoise
	HOLLER Jean-Luc
	GUTLEBEN Cécile
MUNWILLER	REYMANN Léonard
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre
	FARINHA Stéphanie

NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain
	RIETSCH Marie Gabrielle
OBERENTZEN	MATHIAS René
	BRENDLE Bernard
OBERHERGHEIM	SICK Corinne
	LAPP Philippe
REGUISHEIM	PAULUS Frank
	MEYER Sabine
	SCHMITT Yannick

2.2.2. Le Bureau

Le **Bureau communautaire,** élu par le Conseil Communautaire, se compose de 9 membres : le Président et 8 Vice-Présidents.

Il débat des orientations stratégiques, des actions et des projets relevant du champ de compétence de la communauté, avant leur présentation en Conseil Communautaire.

2.2.3. Les commissions thématiques

Elles sont composées des délégués communautaires. Elles préparent les dossiers et les projets de la communauté et émettent un avis consultatif.

Ces commissions sont au nombre de 8 à savoir :

- **Commission Petite enfance, enfance et jeunesse**
- **Commission Développement économique et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire**
- **Commission Animation et promotion du territoire (tourisme, culture et sport)**
- **Commission Finances**
- **Commission Travaux réalisés par la CCCHR ou en maîtrise d'ouvrage délégué / préparation aux transferts de compétence obligatoire Eau et Assainissement**
- **Commission Aménagement de l'espace (suivi du PLUI, relation PETR, SCOT RVGB)**
- **Commission Développement durable (mobilités douces, environnement, GERPLAN, plan climat territorial)**
- **Commission Gestion et valorisation des déchets**

Chiffres clés 2022 :

- ***6 réunions du Conseil Communautaire***
- ***20 réunions du Bureau***

2.3. Ressources humaines

Au 1er janvier 2022, suite à la prise de délibérations concordantes, la Ville d'Ensisheim et le Centre Haut-Rhin ont décidé d'accentuer leur mutualisation en mettant en place des services communs entre par convention à durée indéterminée.

Cette mutualisation a vocation à rationaliser et à mettre en commun des services de première importance afin de réduire les coûts en optimisant l'organisation des deux structures et en harmonisant les pratiques. Selon les dispositions législatives en vigueur, l'EPCI portant ces services communs, des emplois ont été créés et transférés de la Ville au Centre Haut-Rhin à cette même date. En conséquence, le Centre Haut-Rhin compte, en 2022, 17.97 ETP (équivalent temps plein). Les agents relèvent des filières administrative, animation, technique et sportive et remplissent leurs missions sous l'autorité du Directeur Général des Services. Les services, originellement situés au 3ème étage de l'Hôtel de Ville d'Ensisheim, sont à présent répartis sur l'ensemble du bâtiment.

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont également été l'occasion de mettre en place un Comité Social Territorial commun à la Ville d'Ensisheim et au Centre Haut-Rhin. Cette instance consultative et de dialogue social, instituée par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019, remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en les fusionnant.

Le CST, obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents, est composé de 3 représentants titulaires (+ 3 suppléants) des organes délibérants (2 pour la Ville d'Ensisheim, 1 pour le Centre Haut-Rhin) et de 3 représentants titulaires (+ 3 suppléants) des personnels (2 pour la Ville d'Ensisheim, 1 pour le Centre Haut-Rhin).

III. ACTIONS 2022

3.1. Urbanisme – Aménagement du territoire – Développement durable

Lancement de l'inventaire des zones d'activités économiques : engagement de la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire du Centre Haut-Rhin

Le Centre Haut-Rhin a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 23 décembre 2019.

Le PLUi devra intégrer les objectifs fixés par la loi du 22 août 2021 dite « **Loi Climat et Résilience** ».

Cette loi porte sur la lutte contre la dérèglementation climatique et renforce la résilience face à ses effets.

Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et ambitionne d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN - zéro artificialisation nette – à l'horizon 2050).

Parmi les dispositions de cette loi, on retrouve en matière d'urbanisme **l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence**.

Le Centre Haut-Rhin se doit ainsi d'établir un inventaire des zones d'activité économique situées sur son territoire.

Conformément à la « loi Climat et Résilience », cet inventaire doit être engagé dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2022 au plus tard. Il devra être finalisé dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2023.

L'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme présente quant à lui les éléments obligatoires que devra contenir cet inventaire, ce qui le rend plus difficile à réaliser qu'il n'y paraît de prime abord :

« -1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;

2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;

3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1447 du code général des impôts, depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période. ».

Ainsi le Conseil Communautaire a approuvé par délibération l'engagement de la réalisation de cet inventaire le 30 juin 2022.

L'élaboration de cet inventaire est en cours de réalisation avec l'accompagnement technique de l'Agence d'Aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Lancement de la procédure de modification n°1 du PLUi

Le Centre Haut-Rhin a souhaité modifier son PLUi afin de faire évoluer ce document cadre et l'adapter aux besoins actuels de son territoire.

Il est, en effet, apparu désormais nécessaire de faire évoluer ce document car un document cadre si complexe et fourni a besoin d'adaptations au cours du temps.

Ainsi, le projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'un secteur de réserve foncière à Oberhergheim (secteur 2AUe3) avec création d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Création d'un sous-secteur et d'une orientation d'aménagement et de programmation en zone U dans la commune d'Ensisheim
- Modification de l'OAP rue des champs à Meyenheim (secteur 1AUc)
- Renforcement des protections environnementales (ajout d'emplacements réservés, protection de vergers et d'un arbre remarquable)
- Extension et créations de secteurs agricoles constructibles à des fins agricoles, sous conditions (secteurs Ab à créer, étendre ou déplacer), situés dans les communes de Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Oberentzen, Niederentzen et Réguisheim
- Modification du règlement du secteur Ac situé sur le ban communal de Réguisheim (actuelle activité de compostage) afin d'admettre les occupations et utilisations du sol liées à l'exploitation forestière et à la commercialisation liée à cette activité
- Création d'un sous-secteur UE2h à Niederhergheim (bâtiment actuel de Liebherr - hauteur maximale à redéfinir)
- Rectification de 3 erreurs matérielles (Réguisheim zonage, secteur Nv1 à Oberhergheim et article UE2)
- Adaptation du règlement écrit selon la liste transmise par la CCCHR
- Ajout d'une annexe (porter à connaissance retrait gonflement argileux)
- Ajout d'une OAP « trame noire », orientations fournies par le Maître d'Ouvrage et intégrées dans le P.LU.I. par l'ADAUHR (OAP trame verte et bleue)
- Suppression de l'emplacement réservé n°11 à Niederhergheim.

En application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les procédures de modification du P.L.U.I. soumises à évaluation environnementales nécessitent d'organiser une concertation préalable associant à l'élaboration du projet la population, les associations locales et les autres personnes concernées.

La mise à la concertation du dossier de modification n°1 du PLUi de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, puis l'enquête publique associée auront lieu au cours du 1er semestre 2023.

Elaboration et adoption portée par le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon du Plan Climat Air Energie pour le Centre Haut-Rhin

Après plusieurs démarches de Plan Climat volontaires à l'échelle du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon (RVGB), le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a décidé, par délibération du 24 mai 2017, d'engager l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) réglementaire pour le compte de l'ensemble de ses EPCI membres.

Conformément à l'article L229-26 du code de l'environnement, les Communautés de Communes de plus de 20.000 habitants (CCRG et CCPRB), doivent se doter d'un PCAET.

Les Communautés de Communes du Centre Haut Rhin et du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux se sont volontairement associées à la démarche.

Les 4 Communautés de Communes ont donc confié au PETR l'élaboration du PCAET, son suivi, ainsi que son évaluation.

L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche collective initiée par le PETR et associant les élus et techniciens des 4 Communautés de Communes membres, les partenaires institutionnels (DDT, Région Grand Est, CeA, syndicats de rivière, ONF, etc.), les acteurs socioéconomiques et habitants du territoire (Conseil de Développement, entreprises, citoyens…).

Suite à cette phase de travail, le projet de PCAET a été validé par délibération du Conseil Communautaire le 30 Juin 2022, à l'instar des 3 autres Communautés de Communes.

Il a ensuite été arrêté par délibération du Conseil Syndical du PETR le 5 juillet 2022.

Après arrêt par le Conseil Syndical du PETR, le projet de Plan Climat a été transmis, conformément au Code de l'Environnement, pour avis :

- au préfet de région et au président du conseil régional
- la mission régionale d'autorité environnementale, le PCAET faisant l'objet d'une évaluation environnementale

Il a également fait l'objet d'une participation du public par voie électronique en application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement. Celle-ci s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022.

Le projet de PCAET étant susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il a également été transmis pour avis aux Autorités Allemandes (Présidence du District de Freiburg). Enfin, le Président du PETR a par ailleurs consulté le Conseil de Développement, pour avis sur le projet de PCAET.

Il doit être approuvé en 2023 en conseil syndical du PETR. https://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/climat/consultation-publique/

Une fois adopté, le PCAET est mis en œuvre pendant une période de 6 ans (2022-2028).
Un comité de pilotage sera chargé d'assurer le pilotage et l'évaluation du PCAET. Sont conviés à y participer : les membres du Bureau du PETR ainsi que les élus référents des communautés de communes. La gouvernance du PCAET inclura également les représentants des communes du territoire (Conférence des Maires, information régulière en conseils ou bureaux communautaires…).

Un comité technique associant les agents référents des communautés de communes sera chargé d'assurer, avec l'équipe du PETR, le suivi technique.

Le PETR est chargé de coordonner l'ensemble de la démarche, d'accompagner les communes et communautés de communes dans la mise en œuvre des actions relevant de leur compétence (accompagnement technique, benchmarking/retours d'expériences, veille sur les appels à projets/dispositifs de financement, veille juridique, etc.) et de piloter les actions relevant de ses propres missions.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (en 2025), avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public, et sera l'occasion d'ajuster, le cas échéant, les objectifs et le plan d'actions.

Une évaluation finale à l'issue de la période de mise en œuvre sera ensuite réalisée (en 2028).

3.2. Mobilité

Le Centre Haut-Rhin a pris la compétence mobilité le 11 février 2021 et est venu préciser ses modalités d'intervention au sein des communes membres suite à la modification de ses statuts arrêtée par le Préfet le 25 avril 2022.

Parmi les modes de déplacements existants, celui sur lequel la collectivité avait la possibilité d'agir le plus efficacement était la mobilité cycle et piétons. En effet, la collectivité n'est traversée par aucune voie ferrée et ne dispose pas de lignes de bus avec une fréquence suffisante pour présenter une réelle alternative à l'autosolisme. Le transport à la demande ne présentait pas d'intérêt suffisant pour être développé et la CeA avait déjà choisi de développer les aires de co-voiturage au niveau des sorties de l'autoroute A 35.

Le Centre Haut-Rhin a donc choisi de lancer l'étude pour l'établissement d'un schéma directeur cycles et piétons. Cette étude a été confiée au bureau d 'études Immergis en janvier 2022 et a débouché sur l'adoption du schéma directeur le 8 décembre 2022, comprenant :

- le lancement d'une communication spécifique (Immergis a fait des propositions très variées à la collectivité, charge à elle de choisir les actions qui lui semblent pertinentes sur son territoire),
- la mise en place de nouveaux circuits pédestres (non chiffrés, mais ils emprunteront des chemins ou sentiers existants, il s'agira essentiellement de coûts de signalétique et panneaux pédagogiques éventuels),
- la mise en place de bancs pour un coût total de 19 200 € HT,
- la mise en place de stationnements supplémentaires pour les vélos pour un montant total de 86 400 € HT,
- l'amélioration de la signalétique et du jalonnement vélo pour un coût global de 80 500 € HT,
- la réalisation de nouveaux aménagements cyclables pour compléter le réseau existant, avec 5 463 000 € HT de réseaux prioritaires et 9 642 000 € HT de réseaux non prioritaires,
- la sécurisation de carrefours, notamment les traversées de routes départementales.

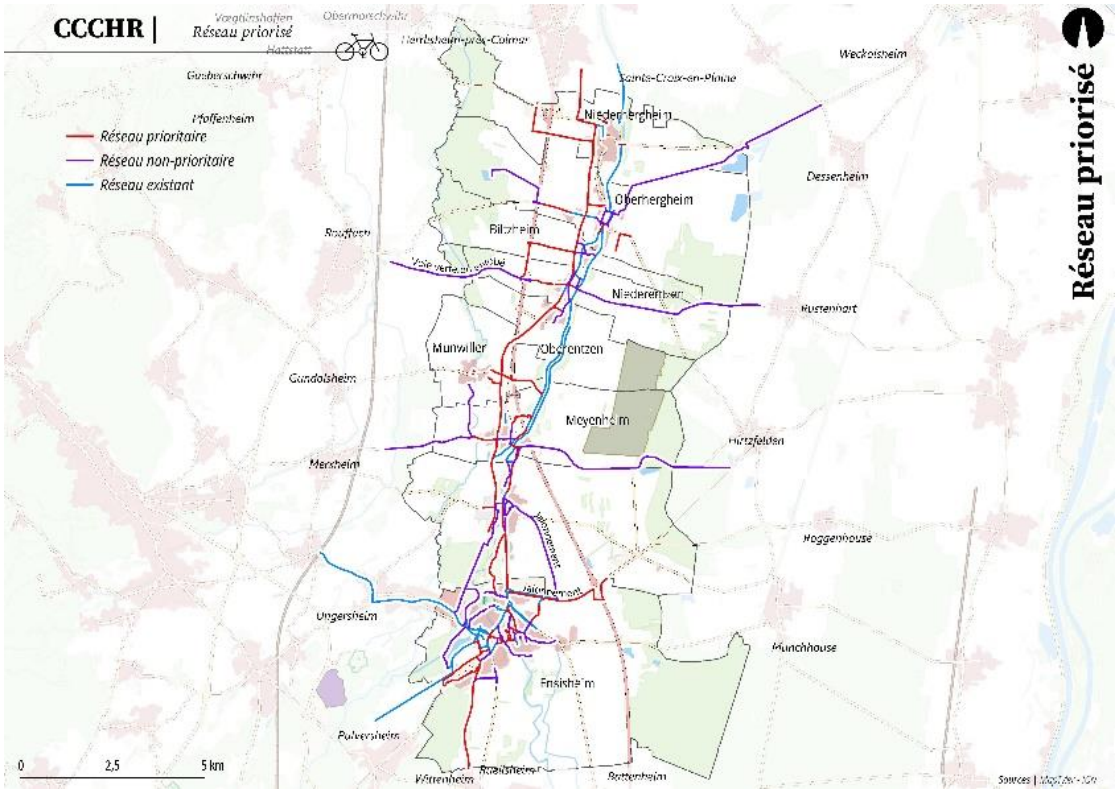

3.3. Développement économique

3.3.1 Le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace poursuit son développement

En 2022, de nouveaux bâtiments sont venus dessiner le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace.

L'entreprise Bubendorff, forte de ses 150 emplois, a continué paisiblement son développement avec la construction de son troisième bâtiment.

L'entreprise Inter-Logistic Europe a également étendu son entrepôt avec 4055 m² supplémentaires. Les travaux ont débuté au début de l'année.

Les travaux pour l'aménagement d'un Poulaillon, qui ont débuté en novembre 2021, à l'entrée du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace, se sont terminés à l'été et le magasin a pu ouvrir ses portes au mois d'août. La surface commerciale de 465,95 m² emploie une quinzaine de personnes et propose un drive ouvert de 5h00 du matin à 20h00.

Source : DNA/Jean Alain HAAN

Des discussions sont en cours, avec deux entreprises, concernant les deux derniers lots viabilisés restants sur la tranche 1B, d'une surface de 171,28 ares et 589,97 ares.

Au Sud du P.A.P.A., la seconde partie des travaux, réalisée par la Collectivité Européenne d'Alsace, qui correspondaient à la transformation des deux carrefours actuels en giratoires de part et d'autre de l'autoroute, ont permis de sécuriser l'échangeur et ont été ouverts à la circulation au printemps.

Pour finir, le Centre Haut-Rhin a eu la chance de pouvoir acquérir 19,03 hectares, auprès de 3 propriétaires fonciers, au Nord-Est du P.A.P.A. situés sur la commune de Réguisheim.

Un diagnostic archéologique a été programmé au mois de février 2022 sur l'ensemble de la surface par Archéologie Alsace. Ce dernier a démontré, une fois de plus, de nouvelles richesses archéologiques sur le secteur. 101 tranchées sur 280 se sont révélées positives et 276 structures ont été répertoriées. La majorité est située dans la portion ouest du site. L'emprise intéressante du diagnostic atteint une surface de 14 hectares. Le rapport a pu montrer des artefacts qui datent du Mésolithique et/ou du Néolithique, la présence d'un habitat et des tombes néolithiques, des cercles funéraires de l'âge des métaux, 13 sépultures et un cercle funéraire du Haut-Moyen Âge, une nécropole tumulaire de l'ordre de 4 hectares, des vestiges de la période moderne, etc…

Par courrier en date du 1er juillet, un arrêté prescrit par la Direction Régionale des Affaires cultures a annoncé une prescription de fouilles sur une emprise de 15,5 hectares. Ces dernières ont débuté au mois de novembre 2022.

Les cercles funéraires de l'âge des métaux

Source : Archéologie Alsace

3.3.2 Une palette de zones d'activités de part et d'autre de l'A35 pour répondre aux demandes des entreprises

Les lots de tailles moyennes se raréfient à Ensisheim

La Zone d'Activités La Passerelle 1 a accueilli une nouvelle entreprise sur le lot 11, d'une surface de 33 ares 10 : la Société DRAG'EAU.

Créée en 2010, cette entreprise anciennement située à Colmar est spécialisée dans le traitement de l'eau et intervient plus particulièrement dans trois domaines : le traitement des boues dans les circuits de chauffage, climatisation et process industriel, le traitement du calcaire dans les réseaux d'eau, la détection et la prévention des fuites d'eaux.

Le bâtiment est aménagé sur un niveau avec 6 bureaux, un hall d'accueil, une salle de réunion et un hall de stockage sur une surface totale de près de 400 m² et réunis 8 salariés sur le site.

Source : DRAG'EAU

Deux compromis ont été signés pour la réservation des derniers lots situés sur la ZA La Passerelle 1. Il ne reste donc, à ce jour, plus de lots disponibles sur la zone.

En mai 2022, le Centre Haut-Rhin a eu l'occasion de racheter une parcelle de terre localisée sur la Zone Industrielle Ill-Thur et située derrière l'entreprise Chaudrotec. D'une surface de 119, 51 ares cette parcelle a, d'ores et déjà, été réservée sur une surface de 77,81 ares.

A ce jour, il ne reste donc plus qu'une parcelle de taille moyenne à commercialiser sur la commune d'Ensisheim.

La zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim : une commercialisation tout en douceur !

C'est la Boulangerie Mickaël, avec ses 200 m² de surfaces commerciales qui a inauguré la Zone d'Activités du Gründfeld en 2021 !

Située sur le lot voisin, la Société de nettoyage KASTEX SERVICES poursuit ses travaux et prévoit un emménagement dans les locaux en 2023.

En date du 10 novembre 2022, un acte de vente a été signé avec la Société MDB pour la vente des lots 14 et 15, d'une surface de 56,21 ares, pour le projet de construction du siège administratif de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin.

Le projet de construction prévoit un bâtiment avec une architecture originale et moderne, permettant la mise en valeur de l'univers de la chasse tout en privilégiant un aspect d'aménagement écologique sur environ 650 m².

Les perspectives du projet

Source : EMA Architectes

Un cinquième permis de construire a été attribué sur le lot 16 pour l'aménagement d'un bâtiment de 330 m² pour la Société d'expertise comptable, WAGNER & Associés. L'objectif de l'entreprise est de démarrer l'activité avec 3 ou 4 personnes sur site et d'augmenter l'effectif jusqu'à 12 personnes. Le reste du bâtiment est prévu pour de la location dans le secteur tertiaire. Les travaux débuteront au printemps 2023.

La zone d'activités « La Chapelle » poursuit son développement à Niederentzen

Après l'ouverture du fleuriste-pépiniériste « Au Jardin des 4 Saisons » en octobre 2021, c'est le supermarché belge COLRUYT et sa station-service qui a ouvert ses portes le 23 mars 2022.

C'est ainsi le troisième magasin de cette enseigne ouvert en Alsace. Ce magasin de proximité de 1000m ² offre aux commerçants quelques 9500 références et 80 % de marques nationales, régionales et locales, dont plus de 500 de la région. Une quinzaine d'emplois ont été créés suite à cette ouverture.

Source : DNA/Jean Alain HAAN

C'est ensuite au tour de Pommes & Chou qui a emménagé dans ses locaux, sur 500 m², pour un démarrage de l'activité à la rentrée de septembre. Les deux sites de Marckolsheim et Niederentzen sont appelés, à terme, à fournir chacun 1200 repas par jour.

Et pour finir, c'est l'entreprise de vente de pizza à emporter « Pizza Croc » qui a accueilli ses premiers clients au mois de novembre.

D'autres bâtiments sont encore sortis de terre : le bâtiment de la SCI GTEC destiné à la préparation pharamaceutique, un local artisanal de 3 cellules sur une surface de plancher de 277 m², le bâtiment de la Menuiserie Rexene ainsi que celui de l'entreprise Coupé Coiffé.

Une seconde extension de la zone d'activités à Oberhergheim

Encore en travaux en 2021, les sociétés que sont TP Tradec et Alsace Mécanique Services ont emménagés dans leurs nouveaux locaux, au début de l'année 2022.

Source : Centre Haut-Rhin

Pour rappel, TP Tradec, société de travaux publics et d'aménagements exérieurs, emploie, à ce jour, une vingtaine de personnes.
L'équipe de AMS, au nombre de 4, s'occupe de la réparation et de la maintenance de nacelles dans tout le Grand Est.

Le dernier lot, d'une surface d'environ 29 ares, a été réservé à la fin de l'année.

Les démarches pour l'acquisition des parcelles supplémentaires pour l'extension de la zone auprès des deux propriétaires fonciers ont porté leurs fruits. Ce sont donc 324,60 ares qui ont été achetés, le long de la RD 8, en entrée d'agglomération Ouest. Aussi, un appel d'offres a été très vite lancé et le cabinet de maîtrise d'œuvre, Urbami Consult, a débuté le travail d'avant-projet. Un découpage parcellaire avec des grandes et plus petites parcelles pouvant répondre à la demande des entreprises est maintenant à travailler. Des échanges sont déjà en cours avec des futurs porteurs de projet intéressés dont une entreprise industrielle.

Un unique et dernier lot disponible sur la Zone d'Activités de Niederhergheim Est

Alors que la Société Alsace Arrosage Systèmes termine la construction de son bâtiment, la Société Miroiterie Vitrerie de La Plaine a emménagé dans ses locaux pendant l'été.

En ce qui concerne la suite des réservations, il reste encore deux lots :
- le lot 1, d'une surface de près de 69 ares est à nouveau disponible pour la commercialisation ; - le lot 2 a été réservé.

ScapAlsace sur la ZA de Niederhergheim Ouest : un nouvel entrepôt en construction

En 2014, un premier bâtiment Scapalsace de 32 000 m² permettant d'approvisionner les produits secs et les liquides sur 120 points de livraisons dans le Grand Est a été construit sur la zone d'activités de Niederhergheim Ouest, en face de l'entreprise Liebherr.
En 2019, une nouvelle demande d'autorisation de permis de construire a été déposée pour l'aménagement d'un nouveau bâtiment de 27 000 m² supplémentaire. L'autorisation a été délivrée le 13 août 2020 et les travaux ont pu débuter à la fin du mois d'octobre pour un emménagement dans les nouveaux locaux au 30 janvier 2023.

Ce bâtiment est prévu pour traiter et préparer les commandes de produits frais à flux tendus. Ce sont environ 120 emplois qui ont été créé à cette occasion.

Source : Scapalsace

3.4. Aire d'accueil des gens du voyage

C'est ainsi l'entreprise VAGO qui dispose du marché de gestion pour la période 2022-2024

Le taux d'occupation moyen enregistré est de 88% pour l'année 2022.

Le marché de gestion confié à Vago a représenté pour la collectivité un coût annuel de 61.724,40 € en 2022. En contrepartie, elle a bénéficié des recettes issues des participations des usagers, qui se sont acquittés d'un droit de place journalier et des dépenses de consommation d'eau et d'électricité s'élevant à 55.125,01 €. Suite à une demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP), la subvention au titre de l'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2) sera versée par la CAF directement au gestionnaire mais ce dernier reversera le montant ainsi perçu à la Communauté de Communes.

3.5. Collecte et traitement des déchets ménagers

Les activités relatives à la gestion des déchets fait l'objet d'un rapport spécifique intitulé « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ».

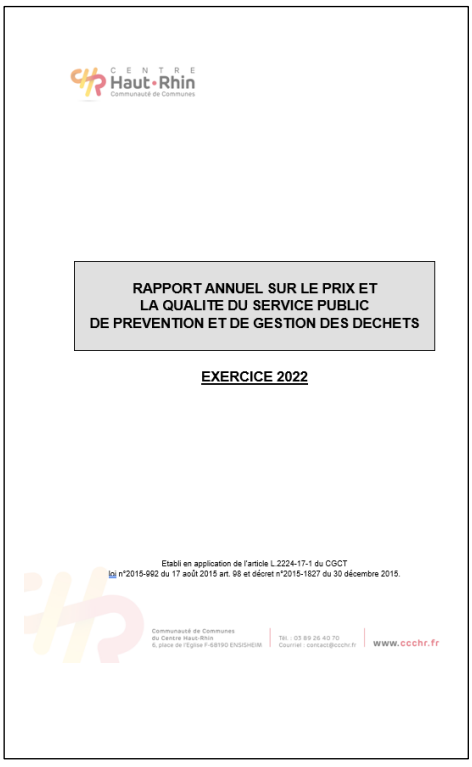
CENTRE Haut-Rhin Communauté de Communes

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

EXERCICE 2022

Etabli en application de l'article L 2224-17-1 du CGCT
loi n°2015-992 du 17 août 2015 art. 98 et décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
6, place de l'Eglise F-68190 ENSISHEIM
Tél. : 03 89 26 40 70
Courriel : contact@cchr.fr
www.cchr.fr

Par ailleurs, l'année 2022 a été l'occasion pour le Centre Haut-Rhin de renouveler ses marchés de collecte et traitement des déchets car les marchés en cours s'achevaient au 31 décembre 2022.

Ainsi, les élus du Centre Haut-Rhin ont décidé de profiter de ce calendrier pour anticiper dès le 1er janvier 2023 une obligation légale que l'ensemble du territoire national devra observer à compter du 1er janvier 2024 (loi AGEC du 10 février 2020).

Cette nouvelle politique a vu se lancer à la fin de l'année 2022 toute une campagne de communication pour informer l'ensemble des habitants du territoire des nouveaux gestes à adopter.

3.6. La protection et la mise en valeur de l'environnement

3.6.1. Actions GERPLAN 2022

- Promotion du marché paysan d'Ensisheim
- Mise en place d'un panneau pédagogique sur le patrimoine paysager de Niederentzen
- Mise en place d'un verger communal à Niederhergheim

3.6.2. Animations de la Maison de la Nature du Vieux Canal

Dans le cadre du conventionnement, Le Centre Haut-Rhin a versé à la Maison de la Nature du Vieux Canal d'Hirtzfelden une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'année 2022.

Animations réalisées en 2022 dans le cadre des « droits de tirage » :

- 15 demi-journées d'animations extrascolaires (dont une animation délocalisée au marché paysan d'Ensisheim).

3.7. La politique du logement et du cadre de vie

Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux 68 »

Le Centre Haut-Rhin a adhéré et participe au programme d'intérêt général PIG « Habiter Mieux 68 » pour la période 2018-2023, en particulier sous la forme d'actions de sensibilisation et de communication.

Pour la période 2021-2022, 10 foyers éligibles aux aides de l'Anah au titre de la précarité énergétique, ont bénéficié d'une aide de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG « Habiter Mieux 68 » pour la réhabilitation de leur logement.

3.8. Petite enfance, Enfance et Jeunesse

3.8.1. Les services « petite enfance et enfance » (0 à 11 ans)

Du 1er juin 2021 jusqu'au 30 juin 2026, les structures d'accueil petite enfance, le relais d'assistantes maternelles intercommunal (RAMi) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Centre Haut-Rhin sont gérés dans le cadre de contrats de délégation de service public, comme suit :

- les accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Réguisheim/Meyenheim par l'Association PEP ALSACE ;
- les accueils de loisirs sans hébergement de Niederhergheim, d'Oberhergheim, de Biltzheim, de Niederentzen et de Biltzheim par l'association IMAGINE ;
- les structures multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen et du Relais intercommunal d'Assistantes Maternelles par l'Association ENFANCE POUR TOUS.

1. Les Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les capacités d'accueil n'ont pas évolué durant l'année 2022.

	Les Oréades	Ill Ô Momes	Réguisheim /Meyenheim	Niederhergheim	Oberhergheim	Biltzheim	Niederentzen	Oberentzen	TOTAL
Matin	20	0	0	0	20	0	20	0	**60**
Midi	70	156	85	55	49	49	49	40	**553**
Soir	50	84	45	45	33	33	33	33	**356**
Mercredi matin	40	36	20	30	0	0	20	0	**146**
Mercredi AM	30	36	20	30	0	0	20	0	**136**
Petites vacances	24	24	0	20	0	0	0	0	**68**
Grandes vacances	32	0	0	28	0	0	0	0	**60**

Les crèches L'Envol et Coquelibulle

Ce sont actuellement 70 places qui sont proposées sur notre territoire.

Crèche L'ENVOL à Ensisheim

NOMBRE DE SECTIONS

Section bébés : 10 bcx
Section moyens : 15 bcx
Section grands : 15 bcx

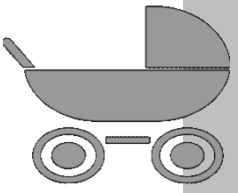

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 218 jours.

TO moyen 2022

Horaires

Du lundi au vendredi
De 7h15 à 18h30

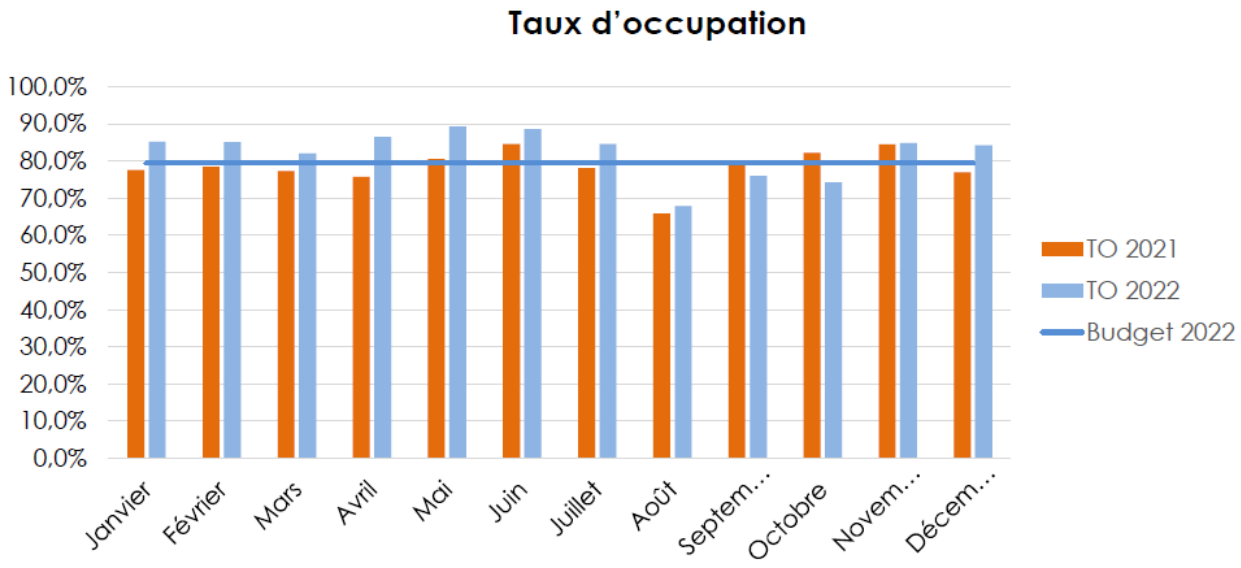

Taux d'occupation 2022 : 83,1 % (pour mémoire 2021 : 79,5%)

Crèche COQUELIBULLE à Niederentzen

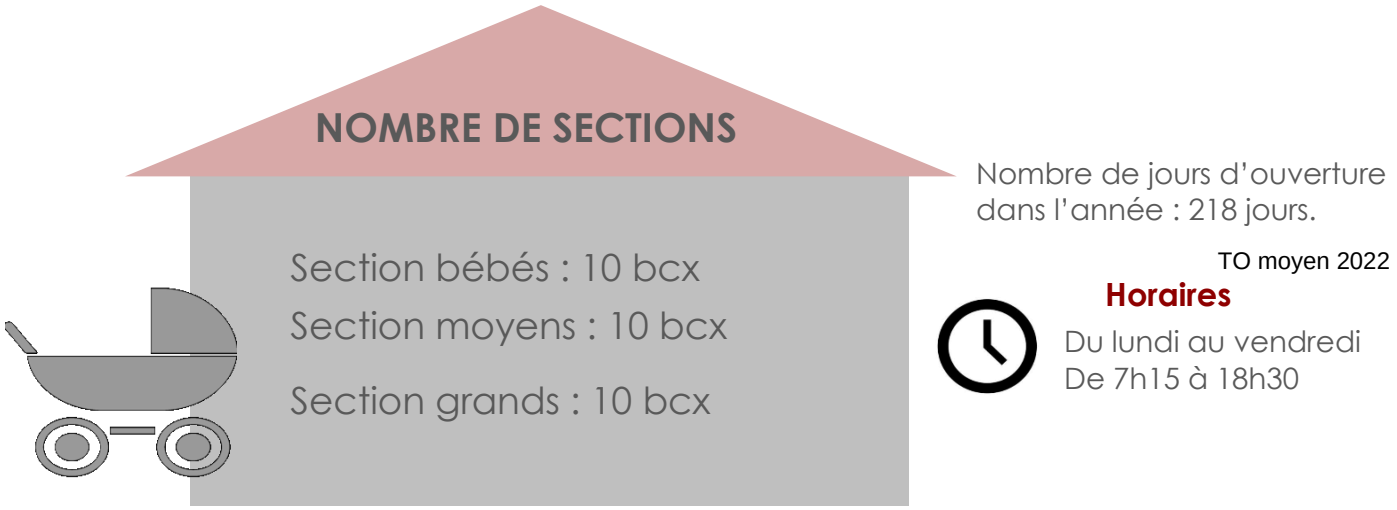

Taux d'occupation 2022: 79,3 % (pour mémoire 2021 : 80,7%)

2. *Le Relais Petite Enfance*

En décembre 2022 :

- Nombre d'Assistantes Maternelles agréées recensées : 89
- Nombre d'Assistantes en activité : 89
- Nombre de places proposées : 330 places
- Nombre de places disponibles : 57 places

LE MONTANT TOTAL DES REDEVANCES 2022 DUES PAR LE CENTRE HAUT-RHIN AUX GESTIONNAIRES S'EST ELEVE A 978.392,74 €, HORS SUBVENTION CAF

3. Les accueils collectifs pour mineurs (ACM)

Deux associations se sont créées en 2018 pour l'organisation et la gestion des accueil collectifs de mineurs (ACM). Il s'agit d'une part de l'association ANim Eté à Ensisheim et d'autre part, de l'association OMSAL Section ACM à Réguisheim.

Un fonds d'amorçage a été versé par des avances de trésorerie à Anim'été et à l'OMSAL Section ACM, respectivement de 20.000,00 € et de 8.500,00 €. Si le remboursement était initialement prévu pour la fin de l'année 2020, la crise de la covid-19 a changé la donne : les remboursements ont été rééchelonnés selon les modalités suivantes :

- pour l'OMSAL Section ACM, il est convenu un remboursement de 1.000 € annuellement pour les années 2021 à 2026 et un remboursement de 1.500 € en 2027 ;
- pour Anim'Eté, il a été convenu un remboursement de 10.000 € en 2020 et de 10.000 € en 2021. L'association est à jour de ses versements.

En 2022, la section ACM de l'OMSAL a changé de nom et est devenue l'association Rex'Anim.

Le Centre Haut-Rhin continue de soutenir les ACM par une subvention annuelle de fonctionnement, calculée sur la base de 1,10 €/enfant par jour de présence, plafonnée à 4.000 € l'an. La somme due par la collectivité est versée sur présentation de justificatifs (liste de présence). Ainsi, Rex'Anim a perçu une somme de 1.019,70 € et ANim'Eté une somme de 893,75 € pour l'exercice 2022.

4. La convention territoriale globale (CTG) 2022-2025

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au Centre Haut Rhin a pris fin le 31 décembre 2021. Pour rappel, le CEJ était un contrat permettant de fixer le cadre de l'action du Centre Haut-Rhin en matière d'enfance et de petite enfance. En contrepartie, ce dernier recevait un financement qui était revu annuellement et qui oscillait entre 250.000,00 € et 280.000,00 €.

Aussi, la CAF demande aux collectivités compétentes de ne plus renouveler les CEJ mais de signer à la place des conventions territoriales globales (CTG).

Cela implique la mise en place d'un diagnostic partagé du territoire, pour des questions concernant l'enfance et la petite enfance mais également l'accès aux droit, le lien social, le logement ou le handicap. Tout comme les élus, les techniciens et les associations, les habitants du territoire ont participé à l'élaboration du diagnostic. Son élaboration et sa mise en œuvre ont été effectuées en partenariat avec le cabinet Populus. Ce diagnostic a été subventionné à hauteur de 47 % par la CAF, soit 7 500 €.

Les objectifs du CTG sont de préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap…), de soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ; développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux et de faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

En matière de financement, la CAF s'engage à poursuivre à minima le versement du financement global accordé au titre de 2021 contre le maintien par le Centre Haut-Rhin quant à lui à maintenir les redevances et les subventions versées à ses partenaires. A la différence du CEJ, les partenaires perçoivent la subvention de la CAF, appelée « bonus territoire » en lieu et place de la Communauté de Communes.

La convention territoriale globale pour les années 2022 à 2025 a donc été signée entre la CAF et le Centre Haut-Rhin le 9 décembre 2022 (pour une application rétroactive). Il s'en suit une baisse de financement global de 35 000 € chaque année de la part de la CAF.

3.8.2. Le service jeunesse intercommunal

1. Les mini-stages

Bilan mini stages été

Durant les 8 semaines de vacances d'été, le Centre Haut-Rhin a mis en place 39 mini-stages en collaboration avec les associations locales (Ecole de Musique d'Ensisheim, Club des artistes d'Ensisheim, Association de pêche d'Ensisheim, Gymnastique Elisatia 1864, Football club d'Ensisheim, Football club d'Oberhergheim, Cyclo club d'Ensisheim, rugby club d'Ensisheim, Cercle d'échec Ill-Régence, Club de judo d'Ensisheim), des prestataires extérieurs (Ecuries d'Alsace, Maison de la nature) et l'animateur Jeunes (multisports, cirque).

508 jeunes de 3 à 16 ans ont participé aux mini-stages sur les 520 places disponibles, soit 98% de remplissage (un pourcentage en nette hausse par rapport à l'année précédente).

2. Atelier cirque

Atelier cirque à Niederentzen (public 7-14 ans) :
10 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent de Biltzheim, Meyenheim, Oberhergheim et Oberentzen.

Atelier cirque à Ensisheim (public 7-14 ans) :

15 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent d'Ensisheim et Réguisheim.

3.9. Le domaine scolaire et culturel

3.9.1. Musique

L'Harmonie intercommunale ainsi que les écoles de musique ont bénéficié en 2022 d'une aide financière d'un montant total de 24.840,00 €.

3.9.2. Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022

Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine organisées les 17 et 18 septembre, le Centre Haut-Rhin, en partenariat avec ses communes, a pu proposer différentes manifestations et animations, accessibles gratuitement.

C'était l'occasion de découvrir ou redécouvrir en visite libre ou commentée, les monuments, édifices, jardins qui font notre histoire, notre mémoire commune et le visage de nos territoires.

Les journées ont été un succès retentissant avec 1.395 participants venant d'Alsace, de France et même de l'étranger.

<u>Les Foulées de l'Ill</u>

Dans le cadre de sa compétence liée au sport, le Centre Haut-Rhin a organisé le 9 octobre 2022 la 1ère édition des Foulées de l'Ill en partenariat avec l'entreprise Teamcom. Il s'agit d'une manifestation sportive de course à pied, regroupant un semi-marathon (solo ou en relais) avec un tracé traversant les 9 communes et un 10 km. Les départs ont été donnés de Niederhergheim (pour le semi) et de Munwiller pour le 10km et le relais, avec une arrivée au Duopole à Ensisheim. Cette édition a été succès avec plus de 400 participants. La participation du Centre Haut-Rhin pour l'organisation de cette première édition s'est élevée à 4 000 €.

3.10. Actions sociales d'intérêt communautaire

Le Centre Haut-Rhin apporte un soutien financier aux frais de fonctionnement des organismes à caractère social suivants :

- L'Association Troisième âge : 2 500.-€
- Le CAP : 500.-€
- La Maison des Adolescents 68 (MDA68) : 1 000.-€
- L'Institut Saint-André de Cernay (APAIE) : 2 500.-€
- CARITAS : 15 000.-€

Par ailleurs, le Centre Haut-Rhin a apporté un soutien exceptionnel à l'opération « **500km pour la pédiatrie** ».
Cette manifestation organisée le 1er mai 2022 consistant à marcher 500km entre le CHU de Strasbourg et l'hôpital Bicêtre à Paris, visait à sensibiliser l'opinion publique aux maladies rares du foie des enfants et à récolter des fonds pour améliorer leurs conditions d'hospitalisations.
Le Centre Haut-Rhin a participé à hauteur de 1000.-€ à cette opération.

Dans le cadre du développement économique, le Centre Haut-Rhin soutient l'association Colmar-Centre Alsace Initiative qui apporte une aide financière aux créateurs et repreneurs d'entreprises.
En 2022 la participation du Centre Haut-Rhin s'est élevée à 2 415.85 €.

Mission Locale

La mission locale Colmar Centre Alsace a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus et le développement de partenariat en lien avec son objet social. Il offre un accompagnement dans leurs démarches professionnelles.
Le Centre Haut-Rhin a apporté une contribution de 6.979 € en 2022.

3.11. Actions sportives

Subvention à l'Anneau du Rhin dans le cadre de la manche WTCR
Suite au conflit en Ukraine, la manche du championnat du monde des voitures de Tourisme (WTCR) prévue initialement à Sotchi en Russie a été organisée les 6 et 7 août 2022 à l'Anneau du Rhin à Biltzheim.
Une subvention exceptionnelle de 20 000.-€ a été versée au circuit dans le cadre de l'organisation de cet évènement.

3.12. Maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Centre Haut-Rhin accompagne sous maîtrise d'ouvrage déléguée les communes dans la mise en œuvre et la concrétisation de leurs programmes d'investissements. Elle assure la passation et l'exécution de marchés publics, préfinance les dépenses et recherche toute aide possible pour la réalisation des projets.

Travaux engagés et/ou réalisés en 2022 :

➢ *Construction et aménagement de bâtiments publics*

- **BILTZHEIM**

Extension de l'Espace Horizons

Le projet "Extension de l'Espace Horizons" consiste en l'extension du bâtiment communal de Biltzheim, qui accueille des enfants dans le cadre périscolaire mais également des associations et des particuliers pour des locations, dans un but de stockage de matériel. Commencés en novembre 2021, les travaux ont été achevés le 16 mars 2022.

Le coût global de l'opération est de 150.323,94 € HT, avec des subventions de 12.808,00 € de la Région Grand Est pour le soutien aux investissements des communes rurales et 17.250,00 € du Conseil Départemental du Haut-Rhin (aujourd'hui Collectivité Européenne d'Alsace ou CeA) au titre du fonds d'attractivité des territoires.

➢ Réfection et aménagement de voiries

- **BILTZHEIM**

Aménagement d'un plateau au carrefour rue d'Oberhergheim RD 8.I et rue de Colmar

L'objectif de ce chantier est de sécuriser le carrefour de la rue d'Oberhergheim (qui correspond à la rue principale et qui est route départementale) et des rues de Colmar et du Gehren par l'aménagement d'un plateau surélevé.

Les travaux ont été réceptionnés le 27 juillet 2022, avec un démarrage au début du même mois.

Le coût total de l'opération de 58.174,36 € TTC avec une prise en charge de 17.692,81 € de la CeA au titre des aménagements de sécurité en traverse d'agglomération.

Aménagement du chemin de la Ferme 2020

Cet aménagement (qui a été nommé « 2020 » car un précédent aménagement a été effectué en 2018 et la demande de mandat a été transmise en 2020) consiste en la mise en place de nouveaux enrobés, du village jusqu'au pont en-dessous de l'autoroute A35.

Le chantier, d'une courte durée (quelques jours) a été achevé début avril 2022.

Financièrement, l'opération a coûté 55.187,40 € TTC

- **NIEDERENTZEN**

Aménagement du giratoire RD18bis /RD 1 et d'un passage piéton

Ce projet d'aménagement de voirie en agglomération consiste à sécuriser la traversée de la commune en centre-village. Cela consiste plus précisément en l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des routes départementales et d'un passage piéton.

Les travaux ont débuté en juin 2022 et ont été achevés le 27 juillet.

Le coût total de l'opération est de 259.632,99 € TTC. Dans le cadre des aménagements en traverse d'agglomération, la CeA prend en charge financièrement la totalité du projet.

- **MEYENHEIM**

Aménagement du lotissement « Le Moulin » et réfection de la rue des Jardins

Le programme des travaux consiste en la viabilisation des réseaux secs et des réseaux humides dans le nouveau lotissement nommé « Le Moulin » : ce chantier est contigu à la rue des Jardins. Environ un hectare de parcelles communales sont concernées. En parallèle, il est prévu que la rue des Jardins fasse l'objet d'une réfection complète.

Les marchés publics ont été attribués en juillet 2022, pour un montant de 534.272,94 € HT. L'opération en tant que telle a démarré en septembre 2022, avec une durée prévisionnelle de trois mois.

Le montant pré-financé par le Centre Haut-Rhin pour le compte de ses communes membres au titre de 2022 pour les opérations placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée s'élève à 1.062.445,39 € TTC.

IV. LA GESTION DU CENTRE HAUT-RHIN - 2022

4.1. Finances

CA cinq budgets	Compte administratif 2022	Compte administratif 2021
Total des recettes investissement et fonctionnement	**56 214 023 €**	**51 132 280 €**
Total des dépenses investissement et fonctionnement	**54 089 587 €**	**48 571 167 €**
EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE	**2 124 436 €**	**2 561 113 €**

La répartition des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus fait apparaître la part respective que représente nos différentes compétences. Ce tableau fait ressortir la part importante que représente le reversement de la fiscalité professionnelle aux communes, soit 30% de l'ensemble de nos dépenses, témoignant l'esprit de solidarité qui unit nos neuf communes.

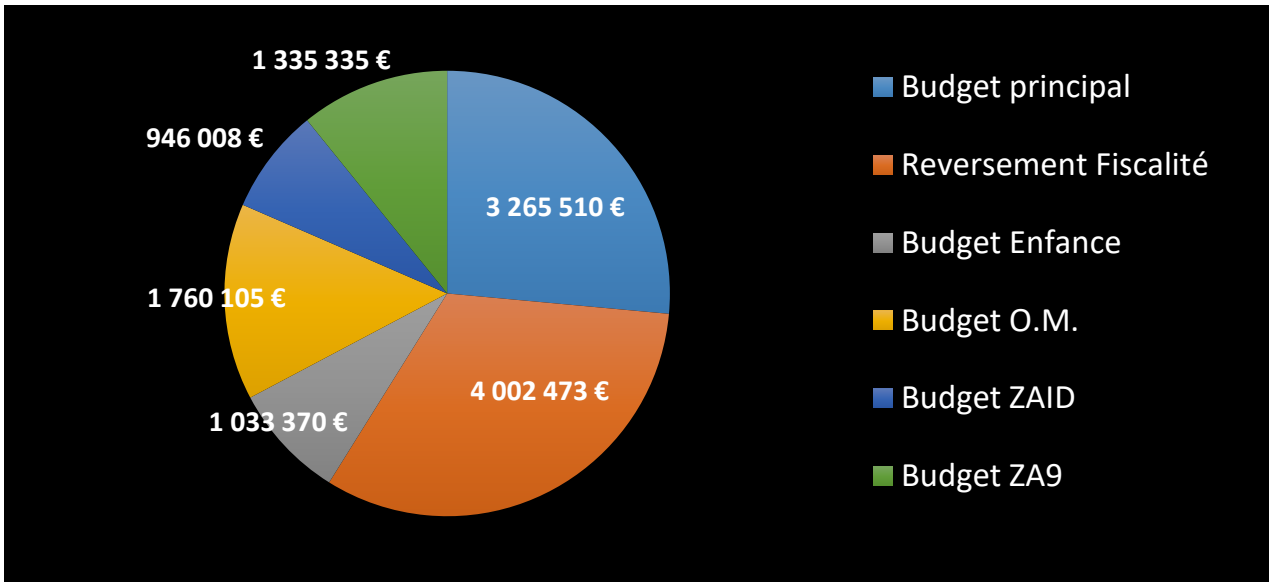

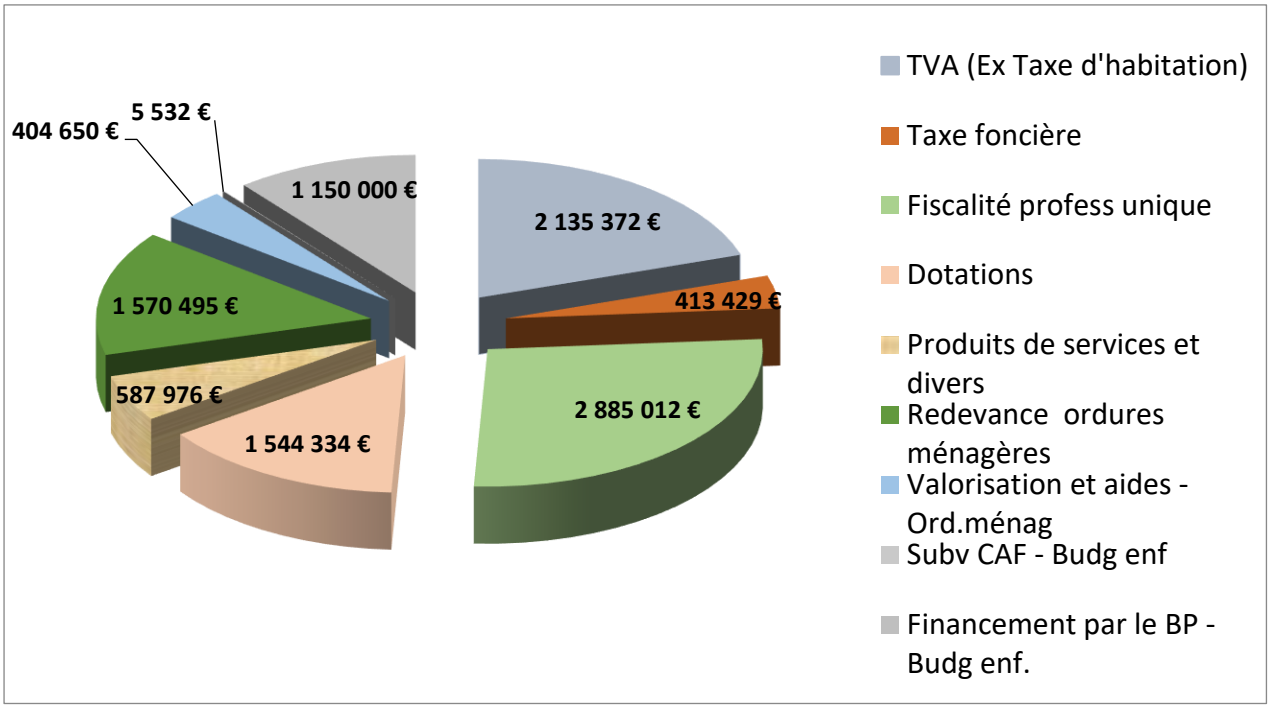

Sur 100 € de recettes perçues par le Centre Haut Rhin, 26 € environ proviennent de la fiscalité professionnelle, 23 € de la taxe foncière et taxe d'habitation, 17 € de l'Etat, 15 € de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 3 € de la CAF et 3 € de la valorisation de nos déchets et enfin 13 € d'autres produits tarifaires ou divers.

Sur 100 € perçus, les recettes proviennent de :	
Fiscalité professionnelle unique	27 €
Taxe foncière, TVA (ex Taxe d'habitation)	23 €
Dotations de l'Etat	15 €
Redevance ordures ménagères	15 €
Subvention CAF - Budget enfance	3 €
Valorisation et aides – ordures ménagères	4 €
Recettes diverses	13 €

L'exécution du budget 2022 a donné lieu aux écritures suivantes

Budget principal :	620 mandats et	216 titres
Budget ordures ménagères :	242 mandats et	88 titres
Budget Enfance :	198 mandats et	77 titres
Budgets ZAID ET ZA9 :	142 mandats et	25 titres
Soit un total de	**1 202 mandats et**	**406 titres**

4.2. Communication

Le Centre Haut-Rhin a décidé de revoir sa communication en 2022. Ainsi, une nouvelle charte graphique a été arrêtée et déclinée sur l'ensemble des supports existants. En 2023, le Centre Haut-Rhin se dotera d'un nouveau site Internet, plus moderne, plus ergonomique et capable de rapprocher les services publics des usagers.

CENTRE
Haut·Rhin
Communauté de Communes